

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 27 octobre 2011 modifiant la déclaration figurant à l'annexe de l'arrêté du 20 octobre 2010 fixant le modèle de la déclaration de participation à la protection complémentaire en matière de santé**

NOR : ETSS1121677A

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,  
Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 861-7 et R. 861-19 ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2010 fixant le modèle de la déclaration de participation à la protection complémentaire en matière de santé,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Au *a* du 8 de la déclaration figurant à l'annexe de l'arrêté du 20 octobre 2010 susvisé, les mots : « , par lettre recommandée avec accusé de réception, » sont supprimés.

**Art. 2.** – Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 27 octobre 2011.

*Le ministre du travail,  
de l'emploi et de la santé,*  
XAVIER BERTRAND

*Le ministre de l'économie,  
des finances et de l'industrie,*  
FRANÇOIS BAROIN